

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 janvier 2013**

L'an deux mille treize, le 18 janvier à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Serge MARITAN, Etienne BARRÈRE, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE-NOYER, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPÉRON, Paul CAPÉLAN, Michel MESTÉ, Guy AUBERT, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, François BAQUÉ, Philippe BOYER, Huguette CARLES, Malcolm CARROLL, Roland CLAVERIE, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Michel MAZZONETTO, Jacques MORLAN, Benoît OMNES, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Carine SAMPIÉTRO, Pierrette SÉGAT, Chantal VERZENI.

**ABSENTS EXCUSÉS:** Maurice BOISON, Francis DUPOUY, Bernard ROZES, Mario SPAGNOLI, Nicolas MÉLIET, Bernard LÉBÉ, Patrick BATMALE, Nicolas DARCANGE, Pierre ESQUERRÉ, Fabrice LACOMBE,

**ABSENTS:** Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Thierry COLAS, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Jean-Marie GILLOT, Michel LAFFARGUE, Wilfried LUSSAGNET, Pierre MOREL, Jean-François ROUSSE,

**ONT DONNÉ PROCURATION:**

**SECRÉTAIRE:** Carine SAMPIETRO.

**OBJET : DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les délibérations en date:

- du 16 février 2011, portant « désignation des présidents et des membres des commissions internes, qui avait permis la désignation des membres de l'ensemble des commissions ».
- du 16 février 2011, portant « Désignation des délégués dans les organismes extérieurs », qui avait désigné les membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze.
- du 16 février 2011, portant « modification des commissions internes » et « désignations des Présidents et des membres des commissions nouvellement créées et de membres complémentaires pour les commissions existantes (à l'exception des Commissions d'Appel d'offres et de Délégation de Services Publics, dont le nombre de délégués, fixé par la loi, ne permet pas une augmentation du nombre de leurs membres).

- du 16 février 2011 suite à l'adhésion des communes de Fourées, Labarrère, Larroque-sur-l'Osse et Montréal du Gers, portant « désignation des membres complémentaires dans les Commissions existantes (à l'exception des Commissions d'Appel d'offres et de Délégation de Services Publics, dont le nombre de délégués, fixé par la loi, ne permet pas une augmentation du nombre de leurs membres) », et « désignations de 4 délégués en qualité de membre titulaire et de 4 délégués en qualité de membre suppléant du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Ténarèze ».
- du 12 avril 2012 suite à la modification du conseil municipal de la commune de Lagardère.

Monsieur le Président expose que les statuts de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze, stipulent dans leur article 5, le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé à :

Pour les membres titulaires :

- 1 délégué communautaire par commune adhérente à la Communauté de Communes de la Ténarèze,
- 6 personnalités compétentes en matière de tourisme,

Pour les membres suppléants

- 1 délégué communautaire par commune adhérente à la Communauté de Communes de la Ténarèze,
- 4 suppléants pour les personnalités compétentes en matière de tourisme.

Monsieur le Président indique que suite à l'adhésion des communes de Saint-Orens-Pouy-Petit et de Valence-sur-Baïse, il convient:

- **D'ELIRE** des membres complémentaires dans les Commissions existantes (à l'exception des Commissions d'Appel d'offres et de Délégation de Services Publics, dont le nombre de délégués, fixé par la loi, ne permet pas une augmentation du nombre de leurs membres).

- **DE DESIGNER :**

- 1 délégué communautaire pour chacune des 2 communes entrantes dans la Communauté de Communes en qualité de membre titulaire du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Ténarèze,
- 1 délégué communautaire pour chacune des 2 communes entrantes dans la Communauté de Communes en qualité de membre suppléant du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Ténarèze,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

-**OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ELIRE** des membres complémentaires dans les Commissions existantes (à l'exception des Commissions d'Appel d'offres et de Délégation de Services Publics, dont le nombre de délégués, fixé par la loi, ne permet pas une augmentation du nombre de leurs membres) conformément aux tableaux ci-joints.

**- DE DESIGNER :**

- 1 délégué communautaire pour chacune des 2 communes entrantes dans la Communauté de Communes en qualité de membre titulaire du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de la Ténarèze,
- 1 délégué communautaire pour chacune des 2 communes entrantes dans la Communauté de Communes en qualité de membre suppléant.

Pour extrait conforme le 18 janvier 2013.

Le Président de la Communauté  
de Communes de la Ténarèze,  
Conseiller Régional,  
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE